

Envoyé en préfecture le 18/01/2024  
Reçu en préfecture le 18/01/2024  
Publié le  
ID 057-215700626-20240116-697-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Moselle



Mairie de  
BERG-sur-MOSELLE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BERG SUR MOSELLE

Séance du 16 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le seize du mois de janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune légalement convoqué le mardi neuf janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis NOUSSE, Maire.

Etaient présents : Alain GUERQUIN, Jean Jacques THIELEN, Armand ALESCH, Philippe MATTON, Philippe DEZEURE, Marie MARTINEZ, Gérard BETTEMBOURG

Etaient absent : Stéphane SOUMANN (excusé)

Membres du Conseil municipal : 11

En exercice : 09

Ayant pris part au vote : 08

**Objet de la Délibération :** N° 697 – Adhésion de la Commune d'Ottange à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs.

Considérant la volonté de la Commune d'Ottange de s'inscrire dans le projet de développement de la CCCE.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et entendu l'exposé de Monsieur le Maire DECIDE à sept voix pour et une contre de se positionner favorablement sur le projet d'extension du périmètre communautaire de la CCCE à la commune d'Ottange à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

DECIDE de notifier cette délibération au Président de la CCCE.

Date de convocation : 09/01/2024

« Pour extrait conforme au registre des délibérations »

Date d'Affichage : 09/01/2024

Fait à Berg Sur Moselle, le 18 janvier 2024

Le Maire

Denis NOUSSE

